

**Test d'entrée à la préparation  
au concours interne de conservateur du patrimoine.**

**Indications de correction des épreuves 1 et 2**

**Seuil d'admissibilité :11,17/20**

**ÉPREUVE 1 : Élaboration d'une dissertation**

Sujet : « Pensez-vous que nous sommes entrés dans l'ère du « tout-patrimoine » ? »

La question, commençant par « Pensez-vous », nécessitait que le candidat se positionne en exprimant son opinion propre, que cela soit en introduction, pendant le développement ou la conclusion. Plusieurs copies n'ont toutefois pas vraiment répondu précisément à la question posée de manière claire. Lorsque des candidats l'ont fait, leurs copies ont parfois présenté des maladresses d'expression importantes, conduisant à l'écriture de propos difficilement compréhensibles ou polémiques, démontrant une difficulté à prendre du recul sur le sujet. Certes, il était demandé de produire un avis personnel sur la question, mais il s'agissait également de juger de la capacité d'un candidat à prendre de la hauteur par rapport à ce sujet.

Peu de candidats se sont attachés à définir les termes du sujet, dont celui d'ère, et peu ont souligné d'entrée de jeu le caractère un peu polémique et péjoratif de l'expression « tout-patrimoine » ; de ce fait, bien des copies n'ont pas vu que la problématique centrale du sujet était celle de la sélection à l'œuvre dans le champ patrimonial et ont donc été partiellement hors sujet dans leurs réponses. Enfin, plusieurs candidats ont eu tendance à confondre « patrimoine » et « protection du patrimoine » dans le corps de leur développement, démontrant que la différence entre ces deux notions n'était pas toujours claire pour eux. La confusion entre « patrimoine » et « création » a également été relevée plusieurs fois.

L'expression « tout-patrimoine » est à questionner. Comment établir des critères de sélection des biens à conserver ? Ces critères sont à définir, à présenter ainsi que leur pertinence, les valeurs qui président à leur établissement.

D'une manière générale ont été vérifiés les aspects suivants :

-formellement : la capacité de construire une discussion, en introduisant son propos et en présentant un cadre pour le développement de ce dernier, tout en sachant le conclure.

-fondamentalement : les connaissances des candidats sur la question patrimoniale, qui n'était d'ailleurs pas limitée à la sphère française dans l'énoncé du sujet (ce que très peu de candidats ont remarqué et que bien peu ont traité).

Les copies définissant une vraie problématique en introduction, cohérente avec l'énoncé du sujet, annonçant un plan et concluant leur développement, ont eu la moyenne. Les bonnes copies ont ensuite été distinguées de par la pertinence de la problématique choisie et la capacité à rédiger une discussion équilibrée entre les parties étayées par des exemples concrets et précis.

Toutes les notes des copies où ont été signalées plus de trois fautes d'orthographe et/ou de syntaxe ont été dégradées d'un point.

## **ÉPREUVE 2 : Analyse et commentaire d'un document visuel**

Cette épreuve visait à évaluer les capacités des candidats à commenter un cliché, c'est-à-dire à présenter ce qu'ils voyaient en le décrivant de manière pertinente et en le contextualisant. La construction de leur propos leur permettait alors de faire preuve de leur culture générale et professionnelle.

D'une manière générale, peu de candidats ont commenté le cliché lui-même, et plusieurs commentaires n'étaient pas vraiment construits (introduction, développement, conclusion).

Ont eu la moyenne et au-delà les copies capables de poser un cadre de commentaire via une rapide introduction et un développement pertinent à partir de l'image commentée, puis de conclure ce dernier en ouvrant leurs propos, sans tomber dans la polémique. Le commentaire devait montrer un cheminement de la description à l'interprétation et à la mise en perspective, ou comment passer de notions visuelles et scientifiques à un questionnement sur « l'usage » qui est fait du loto dans le champ du patrimoine ou plus largement de la culture.

**Hélène Jagot et Anne Labourdette**

**17 janvier 2022**